

Procès-verbal de l'assemblée sectorielle Aquaculture du 16/11/2017 – version définitive

I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle Aquaculture du 09/05/2017 - Version définitive
Responsable de la préparation du document	Christian Ducarme (CD)
Date de publication	16/11/2017
Validé par	Sans objet
Annexe(s)	Liste des participants : dernière page

Lieu de l'AS

Rue du Moulin, 6800 Freux

I. Visite de la pisciculture (16 h)

Visite de la pisciculture « la truite de Freux » en compagnie de Francis Dupont

II. Ordre du jour

1. Désignation du président de séance.
2. Validation du procès-verbal de l'assemblée précédente.
3. Conférence débat
4. Avancées sur les points d'attention de l'AS précédente
5. Divers
6. Définition de l'ordre du jour de la prochaine AS



III. Assemblée sectorielle (17 h30)

1. Désignation du président de séance

Olivier Mathonet.

2. Validation du procès-verbal de l'assemblée précédente.

Le PV est validé sans remarque.

3. Conférence débat : L'aquaponie, qu'est-ce que cela ? Quel intérêt pour les aquaculteurs ?

Présentation du concept et des réalisations dans le monde, l'Europe et la Belgique.

Explication de l'état d'avancement des deux dossiers FEAMP en cours d'exécution par l'Université de Liège à Dottignies/ Gembloux et à Strée par Vincent Gennotte et Thomas Thomson.

Etat d'avancement des infrastructures et premiers résultats en Labo, problèmes rencontrés, solutions.

Présentation en annexe du PV

4. Avancées sur les points d'attention de l'AS précédente

a. AGRI LAZER

Après interrogation de la DGO3, il s'avère que l'activation des aides à l'investissement pour la lutte contre les oiseaux prédateurs (50 % /FEAMP) ne soit pas encore effectuées ; (Premier semestre 2018 ?). Il n'y a donc pas encore de possibilité d'y recourir.

Mr Delaunois signale qu'il existe probablement une possibilité d'intervention via le dépôt d'un dossier « projet essais démonstratif »

Alain S. pense qu'il est possible de recourir à une formule de leasing.

Ce dossier est à suivre

b. Plan de promotion APAQ-W 2017-2018, Sabine Solwijns (APAQ-W)

2017

- Réimpression des sets de table : 50.000 exemplaires
- Traduction et impression des dépliantes recettes en allemand : 3.000 exemplaires
- Parution dans le magazine TerreFerre produits de fête

2018

- Livret de recettes : « menu de fêtes avec des produits locaux » réalisé par Julien Lapraille et encarté dans la presse. Une recette de truite saumonée (fumée)
- FEAMP réalisation de 5 à 10 capsules (2-3 min) vidéos promotionnelles budget : 60 000 €
Aspects « produit » et « métier »
Diffusés via sites web, réseaux sociaux, évènements
Création du cahier de charges ce mois-ci. A déterminer :
 - Quels sujets ?
 - Quels produits ?



- Quels lieux de tournage ?

Réunion à fixer rapidement (16/11 : première GT)

Remarques des participants :

- attention, veiller à réaliser des capsules « résistant au temps », restant d'actualité
- communication portant sur la diversité du métier, sur les points de débat du secteur : nourriture, AB...

- Budget de promotion « traditionnel » 15.000€ Suggestions APAQ-W
 - Sacs plastiques
 - Témoignages d'éleveurs
 - Dégustations en magasins
 - Concours
 - Publi-reportage

Remarques des participants :

- Est-il possible de réaliser des actions « portes ouvertes type Horti-découverte » ?
Rép. Le support APAQ-W est de 25000 €, mais le secteur intervient à hauteur de plus de 150 000 €
- Il vaut mieux axer ce budget sur de la communication mais pas de l'événementiel.

c. Empoissonnements 2018-2019 assouplissements suite à la réunion au DNF

JM Clément expose les résultats de cette concertation :

- Les périodes de livraison pour 2018 seront étendues sur 15 jours (au lieu de 1 semaine).
- Les tailles validées pour les salmonidés seront 24-35 cm
- Il n'y aura pas de réfaction si au minimum 75 % des poissons (pc ou kg) sont livrés par rapport au cahier de charge. Si moins de 75 % sont livrés, une réfaction de 1 % sera appliquée. (ex. 74 % livré, 73 % payé.) Valable pour les Salmo et les cyprins.
- Les refactions pour manque de Kg par rapport au bon de livraison/facture sont maintenues.
- Les refactions pour hors taille seront appliquées à partir de 25 % de non conformes (10 % actuellement) Pour les brèmes, est porté à 40 % ; pour les autres espèces 40 % > lot refusé.
- Les refactions pour défauts (nageoires,...) sont maintenues à 10 %. Cependant le taux de réfaction change. A savoir que si il y a 12 % de poissons à défauts, il y aura 2 % de réfaction.
- Si après deux appels d'offres les lotissements de farios ne sont pas attribués ils pourraient être reconduits (nouvelle soumission) en Arc en ciel.
- En ce qui concerne les cyprinidés, une révision des tailles pourrait être envisagée particulièrement pour le brochet, les tanches, et les brèmes.
- L'exclusion du marché public pour deux « non livraisons » est étendu à 4

Pour le futur, des réunions techniques entre le service de la pêche et les producteurs sont à organiser.

- Si une révision des cahiers de charge est envisagée, RDV début du printemps
- Si modification des lotissements / Blanc RDV 1 er Aout, à voir
- Pour les salmonidés états des stocks disponibles et adaptation des lotissements RDV Mi-septembre au plus tard.



Attention ! Ceci est un résumé de ce que nous avons discuté et compris. Cela doit être confirmé sur papier par le service de la pêche

d. Rappel : représentation des aquaculteurs wallons au sein des instances officielles de la pêche

Pôle ruralité (ex. fonds piscicole) :

Effectif: Jean-Michel Stalman; suppléant : Christian Ducarme

Effectif: Jean-Marie Clément; suppléante: Angélique Gillet

Conseil supérieur de la pêche

Effectif: Frédéric Henry

e. Qualité différenciée: proposition de cahier de charge aux aquaculteurs

CD présente brièvement l'état d'avancement du dossier

Travail en cours: les différentes étapes (6^{ème} version 3 réunions)

- a. Propositions faites par deux pisciculteurs sur base de l'étude réalisée par l'institut Meurice mettant en évidence une différence significative de goûts des produits .
- b. Structuration par Emilie Lefébure (ULG/DGO3) du travail réalisé pour « coller » aux exigences de la RW afin d'obtenir la reconnaissance « qualité différencié »
- c. Redéfinition des points critiques du cahier de charge et points de contrôles à prévoir pour les organismes certificateurs
- d. Actuellement dernière ligne droite avant de soumettre le cahier de charge à la validation par l'administration de la région: DGO3

Une copie du document de travail sera envoyée aux aquaculteurs après corrections.

f. Participation à Pêche expo en 2018 à Libramont.

Un rappel est fait de notre participation à la foire de 2016 dont le coût pour les PA / AW fut de 1086 € hors remboursement par les exposants aquacoles.

Sur base des dépenses prévisibles (stand plus petit,...) les producteurs seront à nouveau interrogés sur la pertinence de leur présence et des actions à mener.

g. Lancement du nouveau site internet « Collège des producteurs »

Ci-dessous, la liste des sites développés par le Collège des producteurs :

www.collegedesproducteurs.be

www.filagri.be

Inscrivez-vous à votre NEWSLETTER ! > FILAGRI

Le collège / Filagri est aussi présent sur Facebook et twitter.

www.filagri.be/aquaculture spécifique aquaculture

www.easy-agri.com vente en ligne d'animaux de rente

www.celluleinfoviandes.be : information sur les viandes

www.celluleinfo lait.be : information sur le lait



h. Présentation du collaborateur qui travaillera sur l'abattage de proximité

Mr Thomassen Benoit travaillera spécifiquement sur ce dossier deux trimestres.

De quoi s'agit-il?

Réalisation d'un **guide d'autocontrôle** qui permettra :

- d'évaluer les points critiques de l'abattage, l'éviscération ainsi que, si opportun:
le filetage et le transport vers un marché de proximité (80 Km)
- l'autocontrôle au sein des entreprises
- d'aider aux démarches pour les notifications
- d'établir un guide de bonnes pratiques d'hygiène
- d'obtenir une validation nationale de ce guide
- de traduire le guide en NL, De; l'imprimer et le diffuser
- à l'AFSCA d'établir les "check list" de contrôle en ferme pour favoriser la reconnaissance d'abattage sous autorisation

Benoit serait amené à me remplacer ultérieurement. Ses coordonnées sont :

THOMASSEN Benoît

Chargé de mission Aquaculture

benoit.thomassen@collegedesproducteurs.be

T +32 (0)81 240 458 F +32 (0)81 240 459

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 boîte 3 - 5000 Namur

5. Divers

Néant

19 h 35 h fin de séance

Repas en commun à la pêcherie de Freux



Listes des participants

Non producteurs

Mme Cécile LALOUX
Mme GODFRIAUX (épouse)
Benoit THOMASSEN
Vincent GENOTTE ULG
Thomas TOMSON ULG
Sabine SOLVYS APAQ-W
Philippe DELAUNOIS DGO3
François LIEFRFRIG CER
Christian DUCARME

Producteurs

Francis DUPONT
Guy GODFRIAUX
Olivier MATHONET
Pierre JAVAUX
Alain Schonbrodt
Jean-Marie CLEMENT
Jean-Michel STALMANS
Jean-Pierre VAN DER MENSBRUGGHE
Thierry BAY